

Avis public

Ville-Marie



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

À sa séance extraordinaire du 21 mai 2020, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 624, C-4.1, o. 276, P-1, o. 577 et P-12.2, o. 164 désignant comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du 14 mai au 9 septembre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses;
- B-3, o. 625, C-4.1, o. 275 et P-1, o. 578 désignant comme étant une place publique les fins de semaine seulement, la portion de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Atwater et l'avenue Metcalfe du vendredi 19 juin au 7 septembre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue;
- B-3, o. 626, C-4.1, o. 277 et P-1, o. 579 désignant, comme étant une place publique, la portion de la rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Ste-Catherine Est, du 4 juin au 31 octobre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue;
- B-3, o. 627, C-4.1, o. 278 et P-1, o. 580 désignant, comme étant une place publique, la portion de la rue de la Commune, entre la rue Bonsecours et la rue Saint-Gabriel, du jeudi 11 juin au 31 octobre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue;
- B-3, o. 628, C-4.1, o. 279 et P-1, o. 581 désignant, comme étant une place publique, la portion de la rue Ottawa, entre la rue Queen et la rue Prince, du 2 juillet au 31 octobre 2020, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'équipements d'embellissement sur la rue;
- C-4.1, o. 280 et P-1, o. 582 désignant comme place publique, une portion de la rue St-Paul, entre les rues Bonsecours et St-Laurent du 14 mai au 31 octobre 2020 et une portion de la rue Saint Vincent entre les rues Sainte-Thérèse et Saint-Paul, et autorisant l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2) et sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Fait à Montréal, le 23 mai 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie